

Conformément à l'article L.1122-13, § 1er du Code de la Démocratie Locale et de la  
Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer

M. ....

pour la première fois à la séance du Conseil communal qui aura lieu le **10 décembre 2010 à  
20 heures** à la Maison communale, 71 avenue du Castillon à 1450 Chastre.

### ORDRE DU JOUR

\*\*\*\*\*

#### Séance publique

1. Procès-verbal de la séance du 11 novembre 2010 : approbation (vote)
2. CPAS : modification budgétaire n°3 de l'exercice 2010 : approbation (vote)
3. Finances communales : mise à disposition d'un douzième provisoire pour l'exercice 2011 : décision (vote)
4. Agence Locale pour l'Emploi : emprunt : garantie communale : prolongation de délai : décision (vote)
5. Cultes : Fabrique d'église de Saint-Géry :
  - a) Modification budgétaire pour l'exercice 2010 : avis (vote)
  - b) Budget pour l'exercice 2011
6. IBW : assemblée générale : ordre du jour : décision (vote)
7. ISBW : assemblée générale : ordre du jour : décision (vote)
8. IECBW : assemblée générale : ordre du jour : décision (vote)

#### Huis clos

9. Agence Locale pour l'Emploi : représentant communal : désignation (vote)
10. Personnel enseignant :
  - a) Démission : prise d'acte
  - b) Désignations : ratifications.

Par le Collège communal :

Par ordonnance :

Le Secrétaire communal,

Y. CHARLIER



Le Bourgmestre,

C. JOSSART